

DATE : 16/01/2018

Objet : Examen professionnel pour l'avancement au grade de géomètre principal de l'Institut national de l'information géographique et forestière (session 2017)

Liste de diffusion (par voie numérique)

Drh@ign.fr
Sref@ign.fr
Membres du jury
<http://www.ign.fr/institut/recrutements/concours>


Date	Visa	Nom
16/01/2018		Pierre KERMAÏDIC

Table des matières

1	CONTEXTE GENERAL.....	3
2	L'EPREUVE ORALE.....	3
2.1	DEROULEMENT DE L'EPREUVE.....	3
2.2	EVALUATION	3
2.3	CONSEILS AUX CANDIDATS	4

1 Contexte général

L'examen professionnel pour l'accès au grade de géomètre principal, session 2017, a été organisé conformément :

- Au décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État,
- A l'arrêté du 25 juillet 2017 fixant les modalités d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de géomètre principal de l'Institut national de l'information géographique et forestière,
- A l'arrêté du 29 septembre 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade de géomètre principal de l'Institut national de l'information géographique et forestière, ainsi que le nombre de postes offerts.

Peuvent être promus au grade de géomètre principal, par la voie d'un examen professionnel, les fonctionnaires justifiant :

- d'au moins un an dans le 5ème échelon du grade de géomètre,
- et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

L'épreuve orale d'admission a été organisée les 14 et 15 décembre 2017 dans les locaux de l'IGN.

Statistiques :

Année	nb de postes offerts	inscrits	présents	Reçus liste principale	Reçus liste complémentaire
2017	2	17*	16	2	4

* : un candidat a informé l'organisation de l'examen de son désistement

2 L'épreuve orale

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat, sa motivation, sa capacité à évoluer dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées à un géomètre principal. La durée de l'épreuve est de 30 minutes.

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle d'une durée de 10 minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le jury peut, le cas échéant, demander au candidat son avis sur un cas pratique issu de la vie administrative courante, afin de vérifier son sens de l'organisation et de l'anticipation.

2.1 Déroulement de l'épreuve

Le planning serré des entretiens a été respecté : tous les candidats se sont présentés aux horaires indiqués.

Neuf candidats ont passé leur entretien le 14 décembre, et sept candidats le 15 décembre.

Le jury a délibéré le 15 décembre à la suite du dernier entretien.

2.2 Evaluation

Les critères d'évaluation choisis par le jury sont les suivants :

- Qualité de l'exposé (aisance, structuration des propos, clarté d'expression)
- Qualité d'écoute et pertinence des réponses (compréhension des réponses, capacité d'analyse)
- Connaissance de l'environnement professionnel
- Degré de maîtrise des compétences techniques des métiers de géomètre
- Potentiel de géomètre principal
- Authenticité et pertinence de la motivation (projet professionnel)
- Aptitude à exercer des fonctions de responsabilité

Ces critères permettent d'apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions de géomètre principal.

2.3 Conseils aux candidats

Il est fortement conseillé aux candidats de suivre les formations de préparation à la constitution du dossier RAEP (3 jours) et à la présentation orale (2 jours).

Les dossiers ont été complétés de manière satisfaisante ; quelques lacunes sont néanmoins observées dans l'affichage des compétences liées aux activités décrivant le parcours professionnel du candidat. Après avoir complété la partie compétences découlant de ses activités, le candidat peut se poser la question réciproque : « avec les compétences que j'ai identifiées, suis-je capable d'effectuer ces activités » ? Le candidat peut s'aider du référentiel de compétences de la carte des emplois de l'IGN. Par ailleurs, les documents techniques annexés au dossier RAEP ne sont pas toujours pertinents ou le reflet du travail personnel du candidat.

Il est recommandé au candidat de faire relire son dossier pour, d'une part, corriger les éventuelles fautes et, d'autre part, s'assurer qu'il fait bien un exposé sur l'expérience acquise et les compétences développées.

Il est conseillé de bien préparer sa présentation orale en respectant la durée maximum autorisée ; les candidats devront penser à bien structurer leurs propos et à vulgariser leur discours de présentation technique. Ils penseront à illustrer leurs propos par des exemples concrets. Ils utiliseront les travaux rapportés dans leur(s) annexe(s) pour mettre en avant leur capacité à évoluer vers des fonctions de géomètre principal. Ils doivent démontrer leur ouverture d'esprit et connaître les politiques publiques de nos ministères correspondant à leur activité.

Les candidats doivent connaître leur environnement professionnel et doivent s'intéresser aux missions et à l'organisation de l'établissement et de ses ministères de tutelle ; des documents sont disponibles sur le site internet de l'IGN (statut et missions, rapport d'activité...), et des ministères MTES et MAA. Des formations sont possibles notamment sur la connaissance de la structure des ministères MTES et MAA.